

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

N°2023R06

**Annulation matchs et
entraînements de Football
sur le terrain d'honneur
du Complexe Salvatore
Mazzéo
du 21 janvier
au 22 janvier inclus**

Vu l'article L.2212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état du terrain d'honneur de football (gazon naturel) ;

Considérant les intempéries de ces derniers jours (fortes précipitations pluviales, neigeuses et verglaçantes) et la persistance de ce phénomène météorologique annoncé ce week-end, qui ne permettent pas une utilisation normale du terrain et qui peuvent causer une dégradation de celui-ci.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Tous les matchs de football et les entraînements sur le terrain d'honneur engazonné sont annulés pour la période du samedi 21 janvier au dimanche 22 janvier inclus en raison des prévisions météorologiques et du mauvais état actuel du terrain.

ARTICLE 2 – Le Commissariat de Police d'Annemasse, la Police Municipale et les organisateurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS et au club US Annemasse Ambilly Gaillard.

FAIT à GAILLARD, le 19 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Paul BOSLAND

Pour le Maire empêché,

Antoine BLOUIN,
1er Adjoint



Arrêté devenu exécutoire
compte tenu :

- de sa transmission en
Sous-Préfecture le :
- de sa mise en ligne le :
- de sa notification le :